Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213501448-20260414-DCM_2026_31-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Langan

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 14 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Langan s'est réuni à la Mairie de Langan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOLIVET Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/04/2026.

Présents : M. JOLIVET Thierry, Maire, Mme ABAUTRET Virginie, Mme CHICOUENE Cécile, Mme DAHMOUN Laëtitia, M. GAUPLE Olivier, Mme GODAL Claire, M. GUINARD Dany, M. JACQUES Emmanuel, M. LE TENNIER Yvan, Mme LEMÉE Marion, M. MOISY Nicolas, Mme ODYE Martine, M. PAILLOUX Fabrice, Mme ROBERT Gaëlle

Absent(s) ayant donné procuration : M. LE BERRE Erwan à M. LE TENNIER Yvan

A été nommée secrétaire : Mme LEMÉE Marion

2026/31 – Subvention exceptionnelle au Festival de la Flume Enchantée – Édition 2026

Dans le cadre de l'organisation de l'édition 2026 du Festival de la Flume Enchantée, prévue les 11, 12 et 13 septembre à Gévezé, les organisateurs souhaitent reconduire et renforcer un dispositif de transport à destination des festivaliers. Ce projet consiste en la mise en place de navettes gratuites desservant plusieurs communes situées dans un rayon de 20 kilomètres, afin de faciliter l'accès au site, d'améliorer la sécurité des déplacements et de limiter l'usage des véhicules individuels.
Fort du succès rencontré lors de l'édition précédente, où deux lignes de navettes avaient été expérimentées, le dispositif sera étendu à cinq lignes couvrant 19 communes dont Langan. Par ailleurs, les transports seront assurés par des véhicules fonctionnant au biogaz, une énergie renouvelable issue de la méthanisation, s'inscrivant dans une démarche globale de réduction de l'empreinte environnementale de l'événement.
Afin de permettre la mise en œuvre de ce service, les organisateurs sollicitent le soutien financier des communes desservies, sous la forme d'une subvention destinée à contribuer aux frais d'organisation et de fonctionnement du dispositif. Pour Langan une subvention de 500€ est demandée.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la demande de subvention formulée par l'organisation du Festival de la Flume Enchantée dans le cadre de l'édition 2026 ;

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213501448-20260414-DCM_2026_31-DE

Considérant que le Festival de la Flume Enchantée constitue un événement culturel d'intérêt pour le territoire en général et pour la commune de Langan en particulier ;

Le Conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- APPROUVE la participation de la commune au dispositif de navettes gratuites mis en place dans le cadre du Festival de la Flume Enchantée 2026 ;
- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'un montant de **500 €** à l'organisation du festival, destinée à contribuer au financement de ce service de transport écoresponsable ;
- S'ENGAGE, en lien avec les organisateurs, à définir les modalités pratiques de mise en place des points de prise en charge sur le territoire communal (éclairage, signalétique, sécurité, coordination locale) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir et signer les actes subséquents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/04/2026
Le Maire
Thierry JOLIVET